

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHAZEMAIS
N°15/23**

Séance du 03 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le trois avril, à dix huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de CHAZEMAIS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Christophe LECLERC

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	10	11
		Pour : 11
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

LECLERC Christophe, CHARRET Thierry, THOMAS Lionnel, CHEMINOT Anyta, KURAST Xavier, DUMONTET Sylvie, GIBERT Dominique, LAMY Dolorès, LAFAYE Jérôme, GUIGNARD Sébastien

Procuration(s) :

JAMET Jérôme (non comptabilisé dans le nombre de présents) a donné procuration à CHARRET Thierry (d'où 11 voix)

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
27 mars 2023

Etai(en)t excusé(s) :

JAMET Jérôme

Date d'affichage
//___

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : GIBERT Dominique

//___

et publication du

COMMUNE DE CHAZEMAIS EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022
Commune de CHAZEMAIS

//___

Le Maire, expose aux membres du Conseil Municipal de CHAZEMAIS que le compte de gestion est établi par la Trésorerie de Montluçon à la clôture de l'exercice.

Le Maire, le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**statut opérations du 01/01 au 31/12/2022,
statut exécution budget exercice 2022,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2022 commune de chazemais, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Chazemais

le Maire, LECLERC Christophe

